

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2023-10-11

Rennes, le 11/10/2023

Objet : Fermeture du chemin de halage

## **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

**VU** la demande présentée par l'entreprise CHARIER TP ;

**Considérant** que des travaux de restauration des berges, bief de Calaudry doivent être réalisés du 06/11/2023 au 31/03/2024 ;

**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive gauche de Calaudry à la Chapelle aux Filtzméens est interdit à tous les usagers.

**Du 06/11/2023 au 31/03/2024**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise CHARIER TP ainsi qu'une déviation sur la rive opposée de l'écluse de Calaudry au pont de la RD13.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise à la Commune de La Chapelle aux Filtzméens.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

ANNEXE BC R1 EV 02

